

Lettre du 04 juillet 2024

le RIFSEEP n'est qu'une illusion de revalorisation qui ne convainc que celles et ceux qui le veulent bien !

Texte exprimant l'opposition d'ID-FO au RIFSEEP repris par la FNEC à l'ouverture du CSA MENDu 27/06/2024 ([voir communiqué](#))

Le RIFSEEP mis en place par le ministère pour les personnels de direction est présenté comme une mesure de revalorisation salariale en adéquation avec le système général de rémunération de la fonction publique. **Indépendance & Direction-FO** affirme que ce n'est qu'une illusion de revalorisation qui ne convainc que celles et ceux qui le veulent bien !

Ce changement de l'indemnitaire des personnels de direction intervient alors même que la mise en place de l'IF2R, qu'il va remplacer, atteint tout juste son plein déploiement en 2024. Il se résume à un transfert de l'existant avec quelques mesures de sécurisation bien lacunaires et insuffisantes. En particulier, le maintien d'indemnités pour les personnels de direction qui prendraient une fonction dans un établissement de plus basse catégorie ou l'attribution d'une prime tous les 3 ans pour maintien de poste.

A cela s'ajoute, en compensation de la perte de la NBI comptant pour la retraite, une modification de la grille indiciaire avec la disparition de l'échelon spécial et la création d'un échelon HBbis qui ne devrait pas améliorer l'indice sommitale retenu pour la retraite. Par ailleurs, cette nouveauté présentée comme une revalorisation ne concernera que trop peu de Personnels de Direction : ceux qui ont pu atteindre la Hors Classe et bénéficier de l'ancienneté nécessaire.

Si les 4 groupes de fonctions qui s'appuient sur les catégories financières permettent de définir les bases de rémunération du RIFSEEP, comme actuellement, rien n'est indiqué au sujet de leur réévaluation ou et de leur potentiel déconnexion des catégories d'établissement.

En conséquence, le montant perçu du RIFSEEP, parties IFSE et CIA, correspond en tout point à l'actuelle IF2R, parties F et R.

Ainsi ne faut-il pas se laisser aveugler par ce trompe-l'œil et cet exercice de prestidigitation. Ce nouveau système de rémunération n'est donc en réalité qu'une simple modification de l'existant et n'assure aucune revalorisation annuelle pour tous et tout au long de la carrière de chacun.

Indépendance & Direction-FO dénonce le RIFSEEP qui n'est pas une avancée salariale, contrairement aux annonces gouvernementales, mais un outil RH dont l'objectif est d'individualiser les carrières, d'opacifier les rémunérations et dégrade le statut.

En conséquence **Indépendance & Direction-FO** est opposé à la mise en œuvre du RIFSEEP et continuera à porter les revendications, favorables à tous les personnels de direction à savoir un taux de 30% d'accès à la Hors Classe, une augmentation de 300 points d'indice immédiat et 3000€ minimum nets à l'entrée en fonction.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

[ADHÉRER à ID-FO](#)